

F. 23 01 08

Bruno Foucart : « Des édifices

qui sont inscrits dans l'histoire »

Professeur émérite d'histoire de l'art à la Sorbonne, Bruno Foucart est président du comité du patrimoine culturel auprès du ministère de la Culture.

LE FIGARO. – Quel est le sort réservé aux églises non classées ?

Bruno FOU CART. – Le péril menace surtout les églises du XIX^e siècle. Elles ne sont pas for-

seront peut-être détruits. C'est la vie. Mais le principe qui nous guide est celui d'une saine conservation.

Qui allez-vous mobiliser ?

Notre colloque prévu en juillet prochain va impliquer les départements, les Régions, les fonds privés, l'État... Chacun d'entre eux doit participer à l'effort commun, autour de l'Égli-

cément considérées comme anciennes et ne bénéficieront donc pas toujours du respect dû à un édifice inscrit dans l'Histoire. Or, le moment est arrivé de rénover ces édifices. C'est un simple problème d'entretien, assez banal.

Doivent-elles être conservées ?

L'émotion récente suscitée sur cette question a permis une véritable prise de conscience. se, pour trouver des solutions respectant ce patrimoine.

Envisagez-vous d'autres

affections pour ces églises ?

Il y a beaucoup de solutions qui nécessitent autant de souplesse. De notre côté, nous souhaitons bien entendu préserver leur vocation culturelle, première. L'Église, de son côté, est bien consciente de son devoir de faire vivre spirituelle-

Ces églises sont une composante spirituelle, historique et sociale de la vie d'une communauté, d'un village, d'une agglomération... Leur intérêt va donc bien au-delà d'une simple valeur artistique. À partir de là, sacrifier ces églises nous semble la plus mauvaise des solutions. Certes, il faut éviter la fossilisation des bâtiments. Nombre d'entre eux ne resteront donc pas en l'état ou

ment ces lieux. Sans négliger, dans un même temps, une éventuelle vocation culturelle destinée à l'ensemble de la population. Pour ce qui est de les désaffecter, cela ne peut se faire qu'avec l'accord des autorités religieuses. Quant à une attribution pour d'autres cultes : en dehors du christianisme cela ne semble pas réaliste.

Propos recueillis par
SOPHIE DE RAVINEL

L'État et l'Église se mobilisent pour sauver les clochers de campagne

RELIGION

L'évêque reconnaît que, parfois, certains clochers de campagne doivent être détruits ou désaffectés.

LES CLOCHERS des campagnes sont le tocsin. Ces derniers mois, les destructions ou les abandons d'églises, faute de valeur artistique, de finance et de pratique religieuse (*nos éditions du 18 mai*) ont suscité une vive émotion. Une situation d'autant plus inquiétante quand on sait que quelque 13 000 églises du XIX^e siècle ne sont pas classées, et que la moitié des 20 000 églises médiévales ainsi que 7 000 édifices de l'époque classique ne sont pas non plus protégés.

Dans une lettre rendue publique lundi devant des responsables diocésains d'art sacré, la ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, a annoncé l'organisation d'un colloque avant été afin de mobiliser l'ensemble des acteurs civils ou religieux sur cette question. « *Au-delà de leur finalité religieuse* », explique-t-elle, les églises rurales constituent « *des éléments structurants* » et partici-

pent « *à l'ancrage culturel des habitants dans l'histoire de la collectivité* ».

De son côté, le député et maire de Montreuil-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), Yves Jégo, baptisera le 7 février une « Fondation sur le patrimoine religieux » destinée à mobiliser la générosité des mécènes, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de particuliers. Le porte-parole de l'UMP ne souhaite pas faire entrer les clochers en campagne politique et précise donc qu'il s'agit d'une « *initiative d'ordre privé* ». Mais l'élu promet tout de même d'octroyer un soutien financier, dès cette année, « *dans une dizaine de dossiers* ».

Maintenir la vocation culturelle

Comme le note Benoît de Sagazan, auteur du site Patrimoine en blog : « *La difficulté principale reste la méconnaissance du terrain* ». « *Nous attendons toujours un inventaire des lieux de culte en France* », affirme celui qui juge « *peu fiables* » les estimations chiffrées autour des quelque 45 000 églises de France. Il se dit ainsi « *curieux* » de savoir, par exemple, ce que vont devenir les chapelles des hôpitaux parisiens à l'heure où l'APHP se sépare de son patrimoine.

Exemple à l'appui, il montre que la vente n'est pas réservée au Canada ou au Pays-Bas. Pour preuve, cette annonce consultable sur le site seloger.com : « *Ancienne église entièrement rénovée à usage de salle des fêtes. Très bel environnement. Produit atypique à visiter* ». Proche de Magny-Cours (Nièvre), la charmante bâtisse de 250 m² coûte 275 000 euros.

Du côté du ministère, on dit vouloir maintenir la vocation culturelle des lieux. Mais Christine Albanel, dans sa lettre, ne cache pas non plus l'étude de « *finalités culturelles* ». Chargé d'un groupe de travail d'évêques sur le patrimoine, lancé en novembre, M^{gr} Roland Minnerath est bien conscient des responsabilités de l'Église : « *Faire vivre ces lieux* ». Mais si l'archevêque de Dijon n'ignore pas la charge que représentent ces bâtiments pour les communes, il se méfie d'un double usage, culturel et culturel, « *source de conflits* ». « *La nature sacrée des lieux doit être respectée et l'Église doit conserver la maîtrise de leur usage* », dit-il, admettant pourtant du bout des lèvres que « *certaines églises devront être détruites et d'autres désaffectées* ».

SOPHIE DE RAVINEL

Le FICARO du 23 01 2008



Les édifices du XIX^e siècle, comme l'église de Saint-Wandrille, à Berville-en-Caux, sont particulièrement menacés. Le Courrier Caennais

23 01 2008

Berville-en-Caux va voter sur l'avenir de Saint-Wandrille

Les 485 habitants de Berville-en-Caux (Seine-Maritime) sont attendus à la mairie le 30 janvier à 18 heures. Monsieur le maire, Serge Barré, leur propose de se prononcer sur l'avenir de leur église. Spécimen typique du XIX^e siècle, Saint-Wandrille se fissure. Plusieurs possibilités s'offrent à eux : la rénover, la détruire pour en construire une plus petite ou en préserver une seule partie.

Sachant qu'à 3 km de là, Doudeville possède une église de 600 places, le maire semble penser pour la troisième solution : conserver le clocher avec une partie du chœur et construire à côté un bâtiment culturel pouvant être relié. La préfecture renâcle à donner son accord, estimant qu'à coûts identiques – ce qui est le cas selon les monuments historiques – il faut rénover. Jeune curé de la paroisse aux 24 clochers, Christophe Ancei, sera là le 30 janvier. Paisible, il soutient « *au maximum* » la préservation de l'église, mais surtout que les entrepreneurs locaux « *présentent des estimations fiables* ». Une vraie difficulté dans ce type de dossiers », assure-t-il.

S. DE R.